

## HABILITEZ TOUS VOS MONTEURS

### Etre habilité, c'est d'abord avoir été formé !

Il en va de la responsabilité du Chef d'Entreprise en matière de sécurité au travail

#### La norme précise qu'une habilitation est obligatoire pour:

- Effectuer toutes opérations sur les ouvrages ou installations électriques ou dans leur voisinage.
- Surveiller les opérations sur des ouvrages ou installations électriques ou dans leur voisinage.
- Accéder sans surveillance aux locaux et emplacements d'accès réservé aux électriciens.

Le BR peut assurer la maintenance, dépanner les installations électriques, effectuer de petites modifications, remplacer les éléments défectueux. Il assure lui même et pour les BR et B1 ou BV1 travaillant éventuellement avec lui sur la même opération (dans ce cas, il n'est pas nécessaire de rédiger l'attestation de consignation).

Le BR peut réaliser des connexions / déconnexions sous tension si la coupure n'est pas possible.

- **pour les chefs d'entreprise**, la formation donne l'essentiel pour savoir habilitier son personnel
- **pour les monteurs** : connaître les méthodes et procédures à mettre en œuvre pour intervenir sur les installations électriques et équipements dans les meilleures conditions de sécurité et de continuité de services.

Durée : **21 h (3 j.)** avec déjeuners

<input type="checkbox"/> 4-5 -6 novembre 2024 à Gennevilliers	<input type="checkbox"/> 2-3 et 4 décembre 2024 Gennev.
<input type="checkbox"/> 8-19 et 20 novembre à Gennevilliers	<input type="checkbox"/> 16-17 et 18 décembre 2024 Gennev.
<input type="checkbox"/> 25-26 et 27 novembre à EVRY (91)	

Cette habilitation est indispensable pour accéder ensuite aux formations Haute Tension, T.S.T

**ARTISAN : 350€\*** (TVA non applicable)  
(\*partie restant à charge après déduction du FAFCEA)

**Salarié : nous consulter**  
Possibilité de prise en charge Constructyts

**Bulletin d'inscription à retourner par mail à : [secretariat.general@fedelec.fr](mailto:secretariat.general@fedelec.fr)**  
**ASFODELEC, 1 place Uranie 94340 JOINVILLE LE PONT - Tél : 06.46.18.30.85 -**

Monsieur..... Société .....

Adresse .....

Tél./Mobile...../ ..... Mail.....

Code APE ou NAF :..... SIRET (14 chiffres) : .....

Réserve |.....| place(s) au stage Habilitation monteurs du .....

NOM, Prénom , Date de naissance du Chef d'entreprise non salarié stagiaire : .....

**\*Pour les artisans, joindre avec votre inscription :**

- 1- l'Attestation URSSAF de versement de la contribution à la formation professionnelle pour l'année 2022 (téléchargeable sur <https://www.secu-independants.fr/> ou à demander à votre comptable)
- 2- l'extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers datant de- de 6 mois ([téléchargeable sur le site de votre Chambre de Métiers](#))

A payer par virement à ASFODELEC lors de la confirmation du dossier : ..... €

A..... Le.....